Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 080-200071223-20250313-22_2025-DE

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°22/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
1Allée des Quarante
BP 30214 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 35
Membres votants : 39

L'an Deux mille vingt-cinq, le 13 Mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :
Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :
Mmes DUFRENOY, LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, ALEXANDRE,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, WALIGORA, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :
Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD
Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA
Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 080-200071223-20250313-22_2025-DE

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que le Président a quitté la séance le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Mme Sylvette Chevalier, doyenne d'âge de l'assemblée
Considérant le CFU 2024 présenté et résumé comme suit par le président de séance ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0	105 706.07	105 706.07
	Recettes réalisées (1)	0	33 956.44	33 956.44
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	18 662.86	52 104.00	70 766.86
	Dépenses réalisées (1)	0	51 045.58	51 045.58
	Restes à réaliser	0	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0	-17 089.14	-17 089.14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	18 662.86	-53 602.07	-34 939.21
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	18 662.86	-70 691.21	-52 028.35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	18 662.86	-70 691.21	-52 028.35

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
par 39 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions, à l'unanimité, le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes Nièvre et somme.
- **DONNE** pouvoir à M. le PRESIDENT pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE et SOMME

Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 mars 2025 et de sa publication le 19 mars 2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE et SOMME